



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 219403372023031514 DEL 2023-022-DE
Date de l'acte : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Date de convocation : 9 mars 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-022

Date d'affichage : 9 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 30

Objet : Motion pour la gratuité de l'autoroute A10 au péage de Saint-Arnoult

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Paola LEROY, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, Mme Virginie TARTARIN représentée par M. Gilles BAYART.

ETAIENT ABSENTS : M. Mehdi MEJERI, M. Franck COENNE, M. Mostefa GHENAÏM, Mme Emmanuelle ROYERE, M. Joseph ZOGBA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Considérant les problèmes de pollution, de sécurité, d'encombrement des routes par le trafic des poids lourds et super poids lourds sur la RD20.

091-219102233-20230315-VI-DEL-2023-022-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Considérant les problèmes environnementaux et d'encombrement routier avec des conséquences graves pour les usagers de cet axe majeur.

Considérant que le gouvernement à quelques mois de l'échéance des concessions autoroutières doit prendre en considération le « drame vécu », ainsi que les problèmes des riverains, des usagers de la route, des élus municipaux, des Parlementaires, des élus du Conseil Départemental, des élus du Conseil Régional et de l'association « Autoroute A10 gratuite » qui se battent depuis de nombreuses années.

Considérant que les nombreuses démarches entreprises notamment par la distribution de tracts au péage de Saint-Arnoult, la mobilisation des élus et de l'association « Autoroute A10 gratuite », l'interpellation auprès de l'Assemblée Nationale par Monsieur Franck MARLIN Député de l'Essonne dans sa proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à la régulation des concessions autoroutières, mais aussi sa question écrite au Ministère des transports, mer et pêche : « quelles mesures de contrôle strictes seront désormais appliquées, si le gouvernement entend négocier les tarifs des péages en prenant en compte les remarques du rapport de la Cours des Comptes et si, en particulier, il sera demandé à la société concernée de mettre en place la gratuité tant attendue ? », doivent légitimement contribuer à ce que le ministère des transports, mer et pêche se saisisse de ce dossier.

Demande au Ministère du Transports, mer et pêche, la gratuité de l'autoroute A10 au péage de Saint Arnoult.

Demande au Ministère du Transports, mer et pêche, de répondre aux questions et besoins des populations du territoire et d'apporter des réponses précises.

Demande aux parlementaires de se saisir du dossier de l'échéance des concessions autoroutières à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 3 élus ne prenant pas part au vote (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Meziane),

- Adopte cette motion et demande à l'État de prendre en considération une politique plus juste, en mettant en place la gratuité de l'autoroute A10, au bénéfice des usagers de la route et des territoires.


Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :2.1.MARS.2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.